



PRÉFÈTE DE LA GIRONDE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Nouvelle – Aquitaine

Rapport de synthèse

Révision du plan de protection de l'atmosphère (PPA) de l'agglomération bordelaise : concertation préalable du public du 18 octobre au 1^{er} novembre 2022 inclus

Articles L. 121-17 et L. 121-19 du code de l'environnement

Contexte

La qualité de l'air constitue un enjeu majeur pour la santé et l'environnement de la population des grandes agglomérations. Afin d'améliorer cette qualité de l'air, la Préfecture de Gironde met en œuvre depuis 2007 un plan de protection de l'atmosphère sur le territoire de l'agglomération bordelaise.

La troisième génération de PPA, après celles de 2007 et de 2012, est en cours d'élaboration par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Nouvelle-Aquitaine avec l'appui technique d'ATMO Nouvelle-Aquitaine, sous le pilotage de la préfecture de la Gironde, en partenariat avec les services des collectivités présentes sur le territoire et avec le soutien de différents acteurs locaux agissant en faveur de la qualité de l'air.

Ce nouveau PPA aura pour but :

- de poursuivre la dynamique de réduction des émissions de polluants sur le territoire de l'agglomération bordelaise ;
- de prendre en compte l'expansion de l'agglomération, en élargissant le périmètre couvert ;
- de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire, et notamment impliquer le citoyen, dans la lutte contre la pollution ;
- d'agir en complémentarité avec les projets de territoires.

Dans le cadre de la démarche d'élaboration de cette planification réglementaire, la préfecture de la Gironde a décidé organiser une phase de participation du public afin d'associer les citoyens concernés aux réflexions en cours. Il s'agit d'une concertation volontaire au titre de l'article L. 121-17 du code de l'environnement, organisée à l'initiative de la préfète de Gironde, tel qu'indiqué dans la déclaration d'intention du 29 juin 2022, publiée sur le site Internet de la préfecture de Gironde et sur le site Internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine le 5 juillet 2022.

La concertation vise à associer le public à l'élaboration du projet en l'informant sur les données du projet, en recueillant les observations qu'il suscite et en faisant émerger des propositions pour l'enrichir.

L'Outil PPA

Mis en œuvre par l'État, en partenariat avec les collectivités et les acteurs locaux, le PPA définit les actions (réglementaires et volontaires) sectorielles adaptées au contexte local pour améliorer la qualité de l'air en diminuant les émissions et les concentrations de polluants. Les actions des PPA concernent tous les secteurs émetteurs de polluants atmosphériques : les transports, l'industrie, l'agriculture et le résidentiel-tertiaire. Une fois approuvé, le PPA entre en vigueur pour une durée minimale de 5 ans, au bout de laquelle il est évalué afin de décider de sa poursuite ou de sa mise en révision.

A l'issue de la phase d'évaluation du PPA2, la révision du PPA de l'agglomération bordelaise a donc été engagée en 2021.

Les enjeux de santé publique invitent à élaborer un PPA ambitieux, en visant non plus seulement le respect des seuils réglementaires, mais en prenant autant que possible en compte les seuils recommandés par l'OMS, et en élargissant le périmètre d'action du PPA afin de prendre en compte la forte expansion de l'agglomération bordelaise.

Le prochain PPA de l'agglomération bordelaise intégrera :

- un diagnostic prospectif du territoire et de la qualité de l'air ;
- une définition d'enjeux hiérarchisés et d'objectifs ;
- la constitution d'un plan d'action répondant à ces enjeux et objectifs ;
- la définition d'indicateurs et de modalités de suivi.

L'élaboration du nouveau plan suit plusieurs étapes de construction et de procédures réglementaires :

- Diagnostic du territoire, pour faire un état des lieux de la qualité de l'air, en identifiant précisément les enjeux à traiter en lien avec les différents polluants, tout en tenant compte des spécificités du territoire ;
- Ateliers d'élaboration de propositions d'actions organisés d'octobre 2021 à février 2022, en lien avec les collectivités concernées et les acteurs du territoire afin d'identifier des défis, objectifs et initier des pistes d'actions du PPA ;
- Concertation préalable du public du 18 octobre au 1^{er} novembre 2022 inclus pour affiner si besoin l'articulation entre les mesures à mettre en place et les enjeux identifiés par les citoyens ;
- Finalisation du plan d'actions en tenant compte des avis exprimés par tous les acteurs et citoyens au cours des différentes phases de concertation, en lien avec les résultats des premières modélisations.

À l'issue de cette phase importante du projet, les consultations se poursuivront à en début d'année 2023. Le dossier sera ainsi soumis à l'avis du Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) de Gironde, à l'ensemble des collectivités locales concernées, ainsi qu'à l'avis de l'autorité environnementale nationale.

Le nouveau PPA de l'agglomération bordelaise sera enfin soumis à une enquête publique, qui devrait se tenir au cours du premier semestre 2023, pour que le public et les collectivités concernées puissent s'exprimer sur les propositions. L'objectif est une approbation de ce PPA courant 2023.

La concertation préalable

La démarche d'élaboration du troisième PPA de l'agglomération bordelaise a intégré une phase de concertation en tant que mise en œuvre des obligations de participation du public prévues dans le code de l'environnement (articles L. 121-17 et suivants du code de l'environnement).

A ce titre, une déclaration d'intention a été publiée sur le site internet de la préfecture de Gironde le 5 juillet 2022. Elle n'a pas fait l'objet d'intervention dans les formes prévues par l'exercice du droit d'initiative citoyenne.

Cadre réglementaire

La phase de concertation préalable a été organisée en application du III de l'article L. 121-17 du code de l'environnement et conformément aux modalités décrites dans la déclaration d'intention du 29 juin 2022 publiée sur le site internet de la préfecture de Gironde.

Objet

La concertation vise à :

- associer le public à l'élaboration du projet en l'informant sur l'état de la qualité de l'air et les actions proposées ;
- recueillir les attentes, les avis et les propositions des citoyens afin d'améliorer le plan d'actions du PPA de l'agglomération bordelaise pour l'améliorer.

Méthode

Cette concertation a été organisée par les services de l'État.

Elle a fait l'objet d'une information par le biais d'une annonce dans deux journaux locaux (Sud-Ouest et les Echos Judiciaires Girondins) le 30 septembre 2022. Une annonce a également été mise en ligne sur le site Internet de la Préfecture de la Gironde et affichée dans les locaux de la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

La DREAL Nouvelle-Aquitaine produit cette synthèse des éléments recueillis dans le cadre de cette démarche. Toutes les contributions font l'objet d'une égale attention et sont jugées de façon objective sur leur pertinence propre.

Modalités de la concertation

La concertation s'est déroulée suivant les modalités suivantes :

- un dossier support permettant d'accéder aux informations relatives à la qualité de l'air et aux enjeux liés au PPA sur l'agglomération bordelaise ;
- une consultation libre ouverte du 18 octobre au 1^{er} novembre 2022 inclus pour que chacun puisse faire connaître son avis et ses propositions en répondant à un questionnaire en ligne ou en transmettant ses remarques par voie postale à la DREAL Nouvelle-Aquitaine.

Analyse des observations

La présente partie dresse le bilan des avis émis durant la concertation préalable.

Malgré la publication dans deux journaux locaux, cette concertation préalable du public n'a permis de recueillir uniquement que 3 contributeurs. Les trois contributions ont été recueillies à l'aide du registre en ligne, aucune remarque n'a été transmise par voie postale. Les trois contributions émanent de particuliers qui ont partagé leur avis concernant le futur PPA de l'agglomération bordelaise.

Compte tenu du nombre limité de contributions, celles-ci seront présentées chacune séparément.

Contribution 1

Cette contribution a été transmise par une personne de Pessac, faisant partie de Bordeaux Métropole, dans le périmètre du projet de PPA. Le contributeur :

- est âgé entre 40 et 49 ans ;
- exerce une activité professionnelle de niveau cadre et professions intellectuelles supérieures ;
- se dit préoccupé par le sujet de la qualité de l'air ;

- s'informe très régulièrement sur cette thématique par le biais d'organismes institutionnels (CITEPA, INERIS, réseaux des associations de surveillance de la qualité de l'air), de son réseau professionnel et par les actualités ;
- connaît parfaitement les PPA.

Ses remarques portent sur la place du citoyen pour agir aux côtés des institutionnels dans la lutte contre la pollution atmosphérique sur le territoire de l'agglomération bordelaise et sur les différentes thématiques faisant l'objet de propositions d'actions dans le futur PPA (transports, habitat et construction, agriculture et espaces verts, industries et activités économiques).

Ses remarques/propositions sont les suivantes :

Thématique	Propositions / remarques du contributeur	Prise en compte dans le projet de PPA
Transports	<p>Défi : favoriser le report modal par le biais des actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Augmenter la capacité des TER du réseau RER métropolitain en cours de déploiement (trains doubles aux heures de pointe, ce qui est rarement le cas actuellement) et favoriser l'intermodalité (augmentation du nombre de vélos pouvant embarquer dans les trains en particulier, car nous sommes déjà au maximum sur certaines lignes) - Poursuivre le développement du réseau cyclable (NB : les voies à sens unique pouvant être empruntées à contresens par les vélos sont difficiles voire dangereuses). (Idée : ajouter des panneaux de direction pour les vélos ?) <p>Défi pour le transport de marchandises : optimiser les taux de remplissage et encourager les véhicules moins polluants et organiser une filière en partie perturbée par des acteurs extérieurs (ex : livraisons "Amazon") :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sensibiliser les acteurs de la filière (pour le moment ces acteurs ont un raisonnement exclusivement économique, n'intégrant qu'à la marge une approche air/énergie/climat) - Structurer une filière de livraison "dernier kilomètre" 	<p>Les actions proposées à ce stade visent à diminuer globalement la circulation routière, en favorisant différentes alternatives (covoiturage, vélo, marche...). Par ailleurs, une augmentation de la fréquence des transports collectifs est recherchée avec notamment l'amélioration du réseau de transports en commun et de déploiement du RER métropolitain.</p> <p>Les propositions quant à l'augmentation de la capacité des TER du réseau RER métropolitain sont notées et en cours d'examen, sachant qu'une démarche de concertation a eu lieu tout dernièrement (du 20 septembre au 25 novembre 2022)¹ sur le cas particulier du RER métropolitain, qui, de fait, est la plus pertinente pour porter ces remarques.</p> <p>La proposition concernant les panneaux de direction est transmise aux différentes collectivités.</p> <p>La question de la logistique en ville, et plus particulièrement celle du dernier kilomètre, a également été identifiée comme importante par les différents acteurs du PPA. Ainsi, une fiche action est actuellement proposée, visant à réduire les externalités négatives du transport de marchandises, notamment sur la qualité de l'air, par l'optimisation des flux et la baisse des émissions des véhicules sur le territoire.</p>
Habitat et construction	<p>Poursuivre la communication autour des bonnes pratiques liées au chauffage au bois/granulés.</p> <p>Chercher des synergies avec les approches énergie/climat en matière d'isolation des logements (en cohérence avec une bonne qualité de l'air intérieur)</p>	<p>De nombreuses actions de communication liées au chauffage au bois sont proposées dans le projet de PPA, en complément de la campagne de communication nationale prévue.</p> <p>Par ailleurs, des actions sont prévues avec les plateformes de rénovation énergétique, pilotées par la Région Nouvelle-Aquitaine, pour sensibiliser les particuliers.</p>
Agriculture et	Accompagner la filière dans une utilisation	Le bilan réalisé par le ministère en charge de

¹ [Concertations – RER Métropolitain Bordeaux Nouvelle-Aquitaine \(projet-rer-m.fr\)](http://concertations-rer-m.fr)

espaces verts	<p>raisonnée des engrais azotés afin de réduire les émissions d'ammoniac</p> <p>Il pourrait être envisagé le développement d'une filière de méthanisation agricole qui favoriserait un apport d'engrais "naturel" et une réduction de l'usage d'engrais.</p> <p>Continuer la sensibilisation des agriculteurs (qui sont les acteurs et les premières victimes) sur l'usage des pesticides.</p> <p>L'année 2022 a sensibilisé sur l'impact d'un phénomène peu pris en compte jusqu'à présent, les feux de forêt. Il faudrait peut-être intégrer ce paramètre (qui risque de se reproduire) pour structurer une communication réactive en cas d'incendie.</p>	<p>l'agriculture montre, après près d'une décennie en hausse, la tendance à la baisse observée en 2019 confirmée avec un volume de produits phytopharmaceutiques de synthèse vendus sur la période 2019-2021 au plus bas depuis 2009 et le début du plan Ecophyto.</p> <p>Les actions de ce plan national se poursuivent, y compris sur le territoire du PPA de l'agglomération bordelaise.</p> <p>Même si ce secteur est grand utilisateur de pesticides, ces derniers ne sont pas réglementés en air ambiant. Aussi, il est proposé, dans le cadre du PPA, d'améliorer les connaissances et de limiter leurs usages.</p> <p>Les échanges qui ont eu lieu dans le cadre du GT Agriculture et espaces verts ont conclu que le sujet « produits phytosanitaires dans le milieu agricole » est déjà largement porté par le plan Ecophyto et le Plan régional Santé Environnement (PRSE), et que, de fait, les actions sur cette thématique dans le PPA viseront principalement les usages des collectivités et des particuliers.</p> <p>Concernant les déchets agricoles, une fiche-action est proposée : elle vise à aider à une gestion des déchets agricoles plus vertueuses en termes d'émissions de polluants, en particulier pour les déchets végétaux.</p>
Industries et activités économiques	<p>Leviers d'action a priori difficiles, car le mix énergétique du secteur sur la zone est relativement peu émetteur en polluants et les énergies polluantes utilisées sont soit faibles (produits pétroliers) soit difficilement remplaçables a priori (charbon).</p> <p>Cas des COVNM : le contexte actuel risque d'avoir un effet significatif sur la consommation de gaz naturel, et sur les émissions de COVNM associées.</p>	<p>Il est à noter que le bilan réalisé par ATMO Nouvelle-Aquitaine, association de surveillance de la qualité de l'air agréée pour effectuer le suivi de la qualité de l'air sur le territoire de Nouvelle-Aquitaine, montre que les émissions industrielles à l'échelle de l'aire d'étude ont fortement diminué notamment en lien avec le renforcement des réglementations sur les émissions.</p> <p>En regardant de manière plus détaillée, les éléments d'inventaire fournis par Atmo Nouvelle-Aquitaine indiquent que, pour les COV, une contribution importante des ateliers de peinture et du secteur de l'imprimerie est à noter.</p> <p>Ainsi, des actions d'amélioration des connaissances et de contrôle renforcé pour ces secteurs sont proposées dans le projet de PPA.</p>
Autres (place du citoyen)	<p>Mise en place d'un outil de signalement des pollutions observées par les citoyens (feux sur chantiers, pratiques polluantes diverses)</p> <p>Communication renforcée sur les effets sanitaires de la pollution de l'air (France et métropole bordelaise) et sur les seuils OMS à atteindre pour limiter cette pollution, afin de favoriser encore la prise de conscience</p> <p>Communication simplifiée (infographies) sur l'impact d'actions en faveur de la qualité de</p>	<p>Les citoyens peuvent signaler tout événement, soit auprès de leur mairie soit auprès des services de la préfecture.</p> <p>De nombreuses propositions d'actions visent une communication renforcée auprès du public ou des acteurs concernés, en lien avec les communications nationales. Ce point sera noté comme particulièrement important dans le projet de PPA final. La proposition de communication simplifiée est retenue.</p> <p>A noter qu'ATMO Nouvelle-Aquitaine a</p>

	l'air (pratiques de chauffage au bois, mode de déplacement, ...). Pour un meilleur effet ces communications pourraient intégrer d'autres composantes (ex : effets cumulés énergie/climat, impact d'un changement de mode de transport sur les temps de déplacement, ...)	modifié récemment son site Internet de façon à simplifier la communication auprès du public.
--	---	--

Contribution 2

Cette contribution a été transmise par une personne de Quinsac, dans la communauté de communes de L'Entre-Deux-Mers, dans le périmètre du projet de PPA. Le contributeur :

- est âgé entre 70 et 79 ans ;
- est retraité ;
- déclare avoir ou avoir eu par le passé un métier ou une activité bénévole en lien avec la qualité de l'air extérieur
- se dit moyennement préoccupé par le sujet de la qualité de l'air ;
- s'informe un peu sur cette thématique, en allant sur Internet ;
- déclare ne pas connaître l'outil PPA.

Ses remarques portent sur la place du citoyen pour agir aux côtés des institutionnels dans la lutte contre la pollution de la qualité de l'air sur le territoire de l'agglomération bordelaise et sur les différentes thématiques faisant l'objet de propositions d'actions dans le futur PPA (transports, habitat et construction, agriculture et espaces verts, industries et activités économiques).

Ainsi, ce contributeur souligne que la priorité est le climat et que les bonnes réponses apportées au changement climatique influenceront grandement les pollutions de l'air. Il souligne par ailleurs que le citoyen n'a aucune place pour agir puisque les institutionnels n'en veulent pas.

Concernant les différents thématiques, ses remarques/propositions sont les suivantes :

Thématique	Propositions / remarques du contributeur	Prise en compte dans le projet de PPA
Transports	Abaisser la mobilité des citoyens	Les actions proposées à ce stade visent à diminuer globalement la circulation routière, en favorisant différentes alternatives (covoiturage, vélo, marche...). Par ailleurs, une augmentation de la fréquence des transports collectifs est recherchée avec notamment l'amélioration du réseau de transports en commun et de déploiement du RER métropolitain.
Habitat et construction	Privilégier l'habitat existant et dans l'habitat existant, privilégier l'efficacité énergétique par rapport à l'esthétique	Les actions relatives à cette thématique visent en priorité les installations de chauffage au bois, sources d'émissions de particules fines, en lien avec l'efficacité énergétique. Par ailleurs, des actions sont prévues avec les plateformes de rénovation énergétique, pilotées par la Région Nouvelle-Aquitaine, pour sensibiliser les particuliers.
Agriculture et espaces verts	Faire revenir le climat à des « valeurs normales », ce qui conduira à un retour des espaces verts	Pas d'action particulière dans le projet de PPA, le PPA visant à réduire les émissions de polluants atmosphériques sur le territoire de l'agglomération bordelaise. Des actions sont cependant prévues afin de limiter les émissions de polluants liées à l'agriculture et à l'entretien des espaces verts.
Industries et activités économiques	Choisir la décroissance plutôt que la subir	Remarque générale

Autres	Rédaction par toutes les communautés de communes d'un PCAET (plan climat-air-énergie territorial) dans la concertation avec des objectifs chiffrés	Les communautés de communes qui seront sous périmètre du futur PPA auront obligation de rédiger, dans leur PCAET, un plan d'actions de réduction des émissions de polluants atmosphériques intégrant des objectifs de réduction des émissions de polluants. La population est invitée à se prononcer sur les propositions de PCAET élaborées.
--------	--	---

Contribution 3

Cette contribution a été transmise par une personne du Bouscat, partie intégrante de Bordeaux Métropole, dans le périmètre du projet de PPA. Le contributeur :

- est âgé entre 40 et 49 ans ;
- est étudiant ;
- se dit beaucoup préoccupé par le sujet de la qualité de l'air ;
- s'informe beaucoup sur cette thématique par le biais de la presse environnementale, les sites spécialisés en ligne, par les publications de Bordeaux Métropole ;
- déclare connaître le PPA.

Ses remarques portent sur la place du citoyen pour agir aux côtés des institutionnels dans la lutte contre la pollution de la qualité de l'air sur le territoire de l'agglomération bordelaise et sur les différentes thématiques faisant l'objet de propositions d'actions dans le futur PPA (transports, agriculture et espaces verts, industries et activités économiques).

Ainsi, ce contributeur souligne que la place du citoyen pour agir aux côtés des institutionnels est cruciale. Il souligne que ce sont les citoyens qui, sur le terrain et dans leur quotidien, ressentent les effets bénéfiques ou toxiques de l'air respiré. Il demande que les citoyens soient informés à l'échelon local, régional, national, éduqués sur les problématiques liées à la qualité de l'air, voire formés lorsqu'ils exercent des responsabilités publiques (élus, enseignants...).

Concernant les différents thématiques, ses remarques/propositions sont les suivantes :

Thématique	Propositions / remarques du contributeur	Prise en compte dans le projet de PPA
Transports	<p>Remarque :</p> <p>Rappel de la condamnation de l'État français par le conseil d'État en matière de rejet de polluants atmosphériques</p> <p>Propositions :</p> <p>Mener des actions efficaces, coordonnées et relayées auprès du grand public pour parvenir aux objectifs de dépollution</p> <p>Transport aérien ; mettre en place une politique publique de sensibilisation pour inciter à des modes de transports moins polluants</p>	<p>Les politiques publiques globales sont prises en compte lors de l'élaboration du projet de PPA. Ainsi, à la suite des différentes condamnations de l'État français, des mesures nationales peuvent être proposées et ne sont pas reprises dans le projet de PPA qui concerne des actions locales spécifiques. Il est indiqué ici que la condamnation de l'Etat français vise les zones en contentieux « Qualité de l'air », et que l'agglomération de Bordeaux n'en fait pas partie.</p> <p>Les actions proposées à ce stade visent à diminuer globalement la circulation routière, en favorisant différentes alternatives (covoiturage, vélo, marche...). Des actions de communication auprès des citoyens sont prévues dans les différentes propositions d'actions.</p> <p>Le projet de PPA ne prévoit pas à ce stade une communication spécifique sur le transport aérien. Des actions de communication nationales sont prévues sur le sujet.</p>

		Cependant, il est étudié avec les différents partenaires du PPA de l'agglomération bordelaise la possibilité d'ajout de campagnes de sensibilisation propres au transport aérien.
Agriculture et espaces verts	Limiter les produits phytosanitaires de façon drastique : dispositifs d'incitation (aides financières, formations, accompagnement), pour passer d'une mode de culture conventionnel à un mode biologique	Le bilan réalisé par le ministère en charge de l'agriculture montre, après près d'une décennie en hausse, la tendance à la baisse observée en 2019 confirmée avec un volume de produits phytopharmaceutiques de synthèse vendus sur la période 2019-2021 au plus bas depuis 2009 et le début du plan Ecophyto. Les échanges qui ont eu lieu dans le cadre du GT Agriculture et espaces verts ont conclu que le sujet « produits phytosanitaires dans le milieu agricole » est déjà largement porté par le plan Ecophyto et le PRSE, et que, de fait, les actions sur cette thématique dans le PPA viseront principalement les usages des collectivités et des particuliers. Les actions de ce plan national se poursuivent, y compris sur le territoire du PPA de l'agglomération bordelaise. Même si ce secteur est grand utilisateur de pesticides, ces derniers ne sont pas réglementés en air ambiant. Aussi, il est proposé, dans le cadre du PPA, d'améliorer les connaissances et de limiter leurs usages.
Industries et activités économiques	Prioriser la politique publique de communication, d'information et de formation auprès du grand public pour une meilleure acceptabilité sociale de futures contraintes imposées pour préserver la qualité de l'air que nous respirons	Cette remarque vise <i>a priori</i> toutes les thématiques du PPA, et pas uniquement les industries et les activités économiques. Ainsi, de nombreuses actions comportent des plans de communication afin de bien faire connaître les effets sur la qualité de l'air et les différentes contraintes associées potentielles.

Conclusion

La concertation préalable du public relative au plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération bordelaise s'est tenue du 18 octobre au 1^{er} novembre 2022 inclus.

Malgré une annonce dans deux journaux locaux, sur le site Internet de la préfecture de Gironde, et des relais via les sites Internet de différentes communautés de communes, elle a permis de recueillir seulement 3 contributions émanant de citoyens du territoire.

Quand bien même les contributeurs sont peu nombreux, on peut noter que les remarques et propositions qui se dégagent sont globalement en phase avec le projet de plan d'actions sur lequel la DREAL a travaillé avec les acteurs du territoire lors de l'élaboration des projets d'actions du prochain PPA.

En particulier, il ressort une demande de restreindre davantage les transports polluants, de soutenir les modes alternatifs (transports en commun, vélo), d'amplifier la rénovation thermique des logements, de poursuivre les mesures de réduction des émissions industrielles. Ces différentes mesures sont effectivement envisagées à ce stade pour le futur plan d'action.

Par ailleurs, les contributeurs ont particulièrement insisté sur le rôle du citoyen et sur la nécessité de mettre en place des actions de sensibilisation et d'information du public sur les raisons de la pollution de l'air et les bons gestes à adopter. Si ce point avait déjà été noté comme important lors

des différents ateliers d'élaboration des propositions d'actions, il est désormais retenu comme majeur pour la rédaction finale du projet de PPA et des fiches-actions associées.

Enfin, ce nouveau PPA en cours d'élaboration se voulant participatif dans sa constitution, une attention particulière sera portée lors de la phase d'enquête publique réglementaire, afin d'associer le public dans cette phase finale, en multipliant notamment les informations auprès du public (site Internet de la préfecture de Gironde, Twitter, sollicitations auprès des collectivités concernées pour avoir une information sur leurs sites Internet...).